

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 JANVIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 16-DCM-DGS-009

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE VINGT-CINQ JANVIER à quinze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : REMPLACEMENT DE M. PIERRE-LAURENT CHABLE

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Christelle DEHAYE

POUVOIRS : Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI
Gaëlle REBEC à Céline PRATI-AIGUIER
Dominique ROLLAND à Jean-Michel PEYRATOUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Faisant suite à la démission de Monsieur Pierre-Laurent CHABLE de la Liste «Le Pradet Bleu Marine» reçue en mairie le 06 janvier 2016, il est demandé à l'Assemblée municipale d'acter la désignation de Madame Christelle DEHAYE, nouvelle conseillère municipale élue issue de la même liste «Le Pradet Bleu Marine», en remplacement de M. Pierre-Laurent CHABLE au sein des commissions municipales issues de la délibération du 26 mai 2014 dans lesquelles il siégeait.

Ces commissions sont issues de l'application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal, par délibération, peut décider de la création de commissions municipales chargées notamment d'étudier les questions soumises au Conseil.

La composition de ces différentes commissions délibérée le 26 mai 2014, respecte l'obligation de la représentation proportionnelle. Les sièges sont ainsi répartis comme suit :

- Liste «Ensemble pour Le Pradet » (Majorité municipale) : 6 sièges
- Liste «Le choix du Pradet » : 2 sièges.
- Liste «Le Pradet Bleu Marine» : 1 siège.

- **S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé: **Le Maire, Hervé STASSINOS**



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 05 FEV. 2016

Publié ou notifié le : 11 FEV. 2016

Le Maire,

